

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2020-38 : Espace Germain Aubert _ 17A Rue de Tourville à Valréas (84600) _ prestation d'abattage, élagage et évacuation d'arbres et végétaux

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment pour *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

CONSIDERANT que l'Espace Germain Aubert, Ancienne route de Grillon à Valréas (84600) est propriété de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan, et qu'il convient, par conséquent, d'entretenir les différents espaces du site,

CONSIDERANT qu'il s'avère nécessaire de faire appel à un prestataire afin d'assurer l'abattage, l'élagage et l'évacuation des arbres et végétaux marqués, en façade nord de l'Espace Germain Aubert sur le parking et le long de la rue de Tourville,

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette mission et l'analyse des offres,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'offre de l'entreprise SARL Roustan Elagage, sise 140 Route sous la Gare à Chamaret (26230), afin d'assurer l'abattage, l'élagage et l'évacuation des arbres et végétaux marqués, en façade nord de l'Espace Germain Aubert sur le parking et le long de la rue de Tourville, étant précisé que l'offre retenue s'établit à 2 800.00 euros HT, soit 3 360.00 euros TTC,

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 01 juillet 2020

Le Président,
Patrick ADRIEN

